



Le baptême de ma fille de 8 ans

Par **Kotor**, le **31/10/2010** à **19:44**

Bonjour, Merci à ceux qui m'ont répondu à ma précédente question où vous me dites que je ne peux pas la baptiser seulement si je passe devant le juge, mais le papa qui est Musulman lui fait pratiquer sa religion qu'elle trouve difficile à apprendre et contraignante... comment dois-je me défendre par rapport à cela? Il a tous les droits et même si moi je respecte la loi lui continuera de son côté à ne pas la respecter!!!(à savoir que je ne me suis jamais disputée avec lui avec ça car j'ai laisser faire mais aujourd'hui c'est ma fille de 8 ans qui n'en peut plus.) PS:c'est une garde partagée, il ne paye pas de pension alimentaire et s'il décide de ne pas la prendre il ne la prend pas; en fait il se prend tous les droits)